

**BUCHAREST UNIVERSITY OF ECONOMIC STUDIES**  
The Faculty of International Business and Economics  
The Department of Modern Languages and Business Communication of ASE  
**10th International Conference: Synergies in Communication (SiC)**  
Bucharest, Romania, 27-28 October 2022

## **DISCOURS UNIVERSITAIRE VS. DISCOURS SCIENTIFIQUE. PEUT-ON PARLER DE SYNONYMIE ENTRE LES DEUX TERMES ?**

### **UNIVERSITY DISCOURSE VS. ACADEMIC DISCOURSE. CAN WE SPEAK OF SYNONYMY BETWEEN THE TWO TERMS?**

**Liliana ALIC**<sup>1</sup>

#### ***Abstract***

*In this article we propose to discuss the similarities and dissimilarities between the two terms, academic discourse and university discourse, and to verify whether or not we can establish a relationship of synonymy between them. We will not dwell long on the distinction between text and discourse, which has already been discussed by many linguists. We propose to describe academic discourse on the basis of the abundant literature, which emphasizes the explanatory character of university discourse, which would distinguish it from academic discourse, which is argumentative in most cases. Academic discourse is more closely related to scientific writing, with which it has much in common. Both types of discourse have a well-specified target audience, which requires an adequate structure, a lexicon and forms of address appropriate to the circumstances. By highlighting all these characteristics, we propose to demonstrate that the answer to the question of the title is negative.*

**Keywords:** university discourse; academic discourse; type of text; specific collocations; language register.

**DOI:** 10.24818/SIC/2022/01.11

#### ***1. Introduction***

Le monde universitaire ne peut pas se passer d'écrits universitaires dont la typologie est foisonnante, selon les critères choisis. Qu'il s'agisse d'une thèse de doctorat, d'un cursus universitaire, d'un article scientifique ou d'un livre portant sur un domaine de la science, ils ont tous en commun le caractère scientifique. Les universitaires donnent des cours à un public étudiant et ils font des communications dans des conférences, ce qui aboutit à des publications. Le problème qui se pose alors est de savoir si les universitaires emploient un type de discours dans l'amphithéâtre, devant les étudiants, et un autre type de discours pendant les conférences.

Dans cet article nous nous proposons de mettre en évidence les distinctions qui existent entre les différents types de discours universitaire avec insistance sur l'opposition entre discours universitaire et discours académique. Comme l'auditoire est différent, les conditions de production du discours adéquat sont différentes, une organisation et une structure particulière seront de mise.

---

<sup>1</sup> Liliana Alic, *Transilvania University, Brasov, Romania*, [liliana.alic@gmail.com](mailto:liliana.alic@gmail.com)

Dans un article intitulé « Un discours éclaté. Entre logique disciplinaire et logique curriculaire », Maurice Sachot (2000) dit que l'universitaire « se définit par sa discipline », à savoir la discipline qu'il enseigne ou dont il s'occupe. Évidemment, il est limité dans son activité didactique par un curriculum qu'il doit respecter, tandis que son champ de recherche lui permet de s'en éloigner pour se plonger dans le monde de la formulation et la validation ou l'invalidation des hypothèses. Selon le même linguiste, dans son activité didactique, l'universitaire doit aussi tenir compte du fait que par son discours, il doit non seulement enseigner, mais aussi former les étudiants. Les former à l'activité de recherche ou à celle d'enseignant. Un autre linguiste (René Heyer, 2000) dit que l'université est fondée sur le savoir, elle suppose le savoir et elle l'offre. Max Potty (2000) parle même d'un certain rituel du discours universitaire, qui aurait « un caractère sacré, dans une société donnée, ritualisé par ses officiants ». Le but de cet article est de faire un parallèle entre les deux types de discours, sur la base de quelques exemples dont on a fait la collecte dans des articles de choix.

## 2. *L'écrit scientifique*

Pour ne pas nous éloigner du but de notre article, nous allons intégrer l'écrit scientifique parmi les moyens de communication du savoir. Nous ferons une petite incursion dans la littérature de spécialité concernant l'écrit scientifique. La littérature de spécialité considère comme étant des écrits scientifiques des mémoires de master, des thèses de doctorat, des cours scientifiques, des articles scientifiques, des recensions de textes scientifiques, des chapitres écrits dans des livres à caractère scientifiques, des livres, des manuels. À la seule différence que, les mémoires de master et les thèses de doctorat, n'ayant pas été publiés, font partie d'un genre appelé « de la littérature grise » et ne peuvent pas figurer dans des bibliographies ou dans des citations.

En faisant une tentative de classification des écrits scientifiques, on dira que l'écrit scientifique apparaît sans l'ombre d'un doute comme l'hypéronyme, ayant comme hyponymes la thèse de doctorat (publiée), le cours scientifique, l'article scientifique, la recension de texte, les chapitres d'un livre ou un livre à caractère scientifique ou un manuel. Comme il a été précisé dans la littérature de spécialité consacrée à la sémantique (Mariana Tutescu, 1979, 131-132, T. Cristea, 2001, 99-107), il s'agit d'une structuration hiérarchique qui implique un rapport d'inclusion entre deux sèmes, mais un rapport à sens unique : un article scientifique est un écrit scientifique, mais un écrit scientifique n'est pas un article scientifique. Par voie de conséquence, les articles scientifiques, les chapitres des livres scientifiques et les livres ou les manuels sont des co-hyponymes, ce qui a des implications au niveau du sens de chaque hyponyme. En partant de cette relation sémantique il est facile de trouver le noyau sémique commun, contenant des sèmes comme /texte/, /caractère scientifique/, /énonciation objective/. Nous allons préciser, au moment venu, l'importance de l'écrit scientifique dans la communication du savoir dans le monde universitaire.

Dans notre pays, l'activité d'un universitaire implique tout d'abord le côté didactique (donner des cours magistraux), le côté scientifique (faire des recherches et en publier les résultats) et l'implication dans des activités administratives qui, parfois, sont chronophages. Pour ce qui est de l'activité didactique, les universitaires doivent faire, refaire les cours qu'ils donnent en fonction de la qualité et de la quantité du savoir de leurs étudiants. Évidemment, les cours donnés en amphithéâtre sont basés sur des textes écrits, mais leur mode de communication implique quelques différences.

Nous ne nous proposons pas de reprendre les discussions portant sur la différence entre texte et discours, notions qui ont été amplement débattues dans des textes de référence (Dominique Maingueneau, 1984, 16) et détaillées dans les textes d'autres linguistes renommés (Anne Rebol et Jacques Moeschler, 1998, 41, Jean-Michel Adam, 1992). Pour le but de notre article, nous allons nous appuyer sur l'affirmation de Dominique Maingueneau (1984) qui statue que « le discours est le texte dans certaines conditions de production ». Il s'ensuit que le discours universitaire est le discours prononcé par un enseignant universitaire en cours magistral, tandis que le discours académique sera le discours d'un universitaire (professeur ou chercheur) adressé à d'autres universitaires et spécialistes ou chercheurs dans son domaine d'activité pendant une conférence ou une réunion professionnelle.

Il ressort d'ici une première différence, celle de l'auditoire auquel s'adresse ce discours. L'universitaire organisera son discours d'une manière différente selon le public auquel il s'adresse. Le discours sera moins riche en termes scientifiques quand il s'adresse aux étudiants, et plus riche en termes scientifiques quand il s'adresse aux confrères. Cela ne veut nullement dire que le discours adressé à ses étudiants reviendra à ce qu'on appelle en linguistique discours de vulgarisation. Cela signifie simplement que le discours adressé aux étudiants se composera de termes, notions et concepts que les interlocuteurs estudiantins connaissent déjà et sur la base desquels ils peuvent compléter leur savoir.

Une deuxième différence doit être mentionnée, celle de la structure du texte/discours, car le discours universitaire sera plutôt explicatif, contenant des parenthèses qui expliquent certaines notions, des exemples pour illustrer certains emplois des termes ou des constructions, tandis que le discours académique sera plutôt argumentatif, cherchant à présenter les arguments les plus forts pour étayer le point de vue soutenu.

Sur le parcours de cet article nous ferons référence au domaine des sciences humaines, en l'occurrence les sciences du langage.

### *2.1 L'auditoire : quantité et qualité des connaissances*

Les situations dans lesquelles un universitaire peut se retrouver sont multiples, variées et inattendues, et chacune d'elles exige une résolution autant spontanée qu'appropriée. L'universitaire ne doit pas faire l'économie de ses moyens de communication, encore moins de ses connaissances, pour faire savoir à son auditoire estudiantin le minimum de connaissances dont ils ont besoin pour comprendre la nouvelle théorie qui sera introduite dans l'exposé du cours. Les étudiants proviennent de milieux différents, ayant parcouru des curriculums différents, et dans un programme d'études dont ils connaissent le curriculum, c'est l'intérêt pour la formation que le programme offre qui les pousse à le suivre. Se maintenant dans ce cadre tracé d'avance, l'universitaire devra aller plus loin dans son exposé offrant au public estudiantin les connaissances basiques, essentiellement nécessaires à la continuation de l'exposé. Les connaissances de l'universitaire peuvent s'avérer profondes dans le domaine, n'empêche que son auditoire estudiantin a besoin d'un minimum d'informations.

Dans le cas d'un auditoire estudiantin, disons les étudiants en I-e année d'un master en sciences du langage, le professeur se trouve dans la situation d'introduire aux étudiants des notions comme « structure de surface », « structure profonde », « cas ou arguments du verbe », « relations casuelles », « rôles actanciels ». Les choses sont plutôt difficile à comprendre pour les étudiants qui ne sont pas au courant des recherches de Chomsky au niveau de la structure profonde syntaxique et d'autant moins des découvertes de Fillmore (1968) concernant la structure profonde sémantique. Un cas comme le Locatif est facilement compris comme circonstant de lieu que comme un réalisateur de la fonction syntaxique « sujet de » dans la phrase « Le sommet est atteint », ou « le sommet » est un Locatif dans la conception de Fillmore mais un Sujet en grammaire traditionnelle.

Par contre, si l'universitaire en question s'adresse à un public avisé, celui-ci devra uniquement entendre la séquence linguistique « dans la conception de Fillmore, l'auteur de la Grammaire des cas, la variante non localiste de la théorie des cas, *le sommet* est un Locatif (et dans une variante ultérieure, une Cible) ».

Alors, un premier souci de l'universitaire quand il s'adresse à un public, en fonction de la qualité du public (auditoire), avisé/non avisé, il devra faire attention à la terminologie employée. Il en découle d'ici un autre souci : expliquer aux étudiants plusieurs choses : l'apparition de la théorie sémantico-logique des cas, l'évolution de cette théorie et les profits qu'on peut en tirer.

Dans le cas d'un auditoire académique, le besoin n'est pas d'introduire des concepts, des notions, mais celui de les employer dans le but de présenter une hypothèse, ou de la faire passer comme argument en faveur d'une thèse poursuivie.

Un auditoire académique sera intéressé par les recherches entreprises dans le cadre d'un projet, car les recherches sont dirigées vers un certain but par un collectif de personnes ayant des connaissances approfondies dans le domaine concerné.

Dans ce sens on pourrait mentionner le projet Scientext –développé par une équipe de linguistes dans le but de mieux connaître certaines des caractéristiques des discours scientifiques écrits contemporains –coordonné par LIDILEM (Laboratoire de Linguistique et de Didactique du Français Langue Étrangère et Maternelle) à l'Université Grenoble-3 Stendhal, coordinatrice du projet. Respectant la structure d'un projet, celui-ci s'est concrétisé dans ce que l'on appelle habituellement les « éléments livrables du projet ». L'un de ces éléments livrables du projet est représenté par un livre (*L'écrit scientifique : du lexique au discours*, 2013, sous la direction de Agnès Tutin et Francis Grossmann). Ce livre, très utile aux chercheurs dans le domaine de l'écrit scientifique, est structuré sur trois parties, portant sur les outils théoriques dont l'auteur dispose dans l'écrit scientifique, les aspects didactiques concernés et les aspects discursifs et textuels. Évidemment, ce type d'écrit scientifique intéresse principalement un public académique, capable de profiter des acquis de l'équipe qui a participé à ce projet.

## 2.2. *Lexique, terminologie*

Le premier niveau auquel on constate des différences significatives entre le discours universitaire et le discours académique est celui du lexique et de la terminologie. Nous nous sommes proposé de mettre en parallèle deux textes de dimensions semblables, à savoir une partie du cours « À propos de la langue écrite », un sous-chapitre intitulé « Les difficultés syntaxiques de la lecture » (pp.39-50) et un article qui traite du même thème : « Les apports possibles de la phraséologie à la didactique des langues étrangères » appartenant à Moica Pecman (2005).

Dans le cours dédié aux étudiants on remarque la présence de quelques termes communs, connus et employés par l'étudiant moyen. Il s'agit surtout de substantifs et d'embrayeurs des plus fréquents: *syntaxe, rédaction, tournures syntaxiques, texte, phrase, langue parlée, langue familière, passé simple, inversion du sujet, négation, ordre canonique, nominalisation, sujet, verbe, complément, ponctuation, apposition, adjectifs, participe, relation temporelle, énoncé, construction, cependant, en revanche, maintenant, lorsque, si.*

Les termes complexes ou collocations, du genre « tournures syntaxique », qui, dans une classification des collocations est purement et simplement une collocation transparente, ne posent pas de problèmes de compréhension.

Le discours académique analysé dans l'article de Moica Pecman se caractérise, par contre, par l'emploi d'un grand nombre de collocations qui seront « opaques » pour les étudiants mais tout à fait transparentes pour un universitaire travaillant dans le domaine des sciences du langage.

En voici quelques exemples: *lingua franca des sciences, dépouillement de corpus, exploitation des données, corpus textuels informatisés, combinaisons de mots lexicalisées, combinaisons restrictives, approche onomasiologique de la langue, approche sémasiologique de la langue, interrogation du corpus, manipulation de données, langue scientifique générale, pratique langagière, lecture automatique, ressources linguistiques, sciences dures, unité de traduction, assemblages lexicaux récurrents, , processus de collecte, idiomes figuratifs, collocations restrictives, méthode de collecte, outils d'aide à la maîtrise phraséologique de la langue, etc.*

Dans le même article, on remarque aussi la présence de substantifs communément employés par les universitaires dans leur discours face aux étudiants: *lexicologie, syntaxe, phraséologie, collocations, unités phraséologiques, corpus, langage, discours, terminologie, idiomes, hypothèse, notion, paradigme, verbe, apprentissage.*

Dans le même discours académique, on remarque la présence de nombreux organisateurs textuels: *alors que, par exemple, dans le cadre de, enfin, en vue de, par conséquent, pourtant, en effet, toutefois, bien que, quant à, parallèlement, en ce sens, à titre d'exemple.*

### 2.3. Style, registre de langue

Le discours universitaire est basé sur un texte écrit mais destiné à être présenté oralement. Par conséquent, il y aura des termes d'adresse, le plus souvent « vous », il y aura des changements de l'énonciateur, parfois « je », « moi », « nous », « les linguistes », « ils », « on » :

« Il faudrait comparer, à travers plusieurs générations, des textes analogues »

« Il semble admis que l'acte de lecture oblige à faire un minimum d'analyse de la chose à lire. »

« J'ai comparé, à titre d'échantillons, deux ouvrages distants d'environ deux générations.»

« Si l'on regarde du côté de la presse, c'est sans doute plus frappant ».

« On ne peut donc pas expliquer les difficultés de lecture. »

« C'est ce qui se passe lorsque nous recommençons notre lecture. »

« Nous sommes tellement habitués aux ronflements des nominalisation et à leur lourdeur que cette façon d'écrire avec de courtes phrases verbales nous paraît simplette. D'après nos observations, cette version est beaucoup plus accessible. »

Dans un discours universitaire, on se permet parfois un léger parfum d'ironie, qui ne vexe personne, d'ailleurs : « D. Crystal parlait (p.121) de ces enfants pour qui lire un livre est aussi pénible que d'aller chez le dentiste » (Cours de Neuchâtel).

Par contraste, le style académique se caractérise par une neutralité totale, manifestée par l'emploi de structures impersonnelles du genre :

Il est important de +inf

Il reste que + P

Il faut dire que + P

Il est indéniable que + P

Il devrait apparaître que + P

Il faut entendre que + P/N

Il suffit de + inf

Il faut bien reconnaître que + P

Il a été nécessaire de + inf

Il serait judicieux de + inf

Il existe un grand risque de + inf

Les structures impersonnelles connaissent, dans le discours académique, une construction particulière, combinant la voix pronominale, l'impersonnel et une structure non canonique de la phrase, impliquant le changement d'ordre des mots dans la phrase et aboutissant à une structure assez rarement employée : G Préd + GN<sub>1</sub> :

Se pose donc le problème de + inf.

Parfois, l'expression linguistique de l'impersonnalité se réalise par le pronom « nous », faisant référence à la communauté linguistique, ou par un « on », impliquant les mêmes références. Le pronom personnel « nous » n'a plus sa valeur habituelle, de désigner plusieurs personnes présentes à la situation de communication (voir l'axe déictique moi-ici-maintenant), mais une valeur, disons atemporelle et marquant « un énonciateur pluriel », représentant la communauté scientifique, à laquelle l'auteur s'identifie. Pour exemplifier, nous nous rapporterons au même article de Moica Pecman (2005), dans lequel les exemples foisonnent :

Nous remarquerons que + P

Nous pouvons conclure que + P

Nous pensons que + P/N

Nous avons remarqué + N

Nous reviendrons à + N

Nous examinerons + N

Nous tenons à exprimer + N

Nous réserverons + N  
 Nous avons observé + N  
 Nous avons choisi + N  
 Nous nous contenterons de + inf  
 Nous pensons que + P

Les références à la communauté universitaire peuvent être faites aussi par l'emploi de l'impératif dans des structures telles que :

Affirmons que + P  
 Rappelons que + P

Les constructions avec « on » alternent souvent avec les constructions avec « nous », faisant référence à la même communauté linguistique, celle des linguistes qui ont fait des recherches dans le même domaine et dont les résultats ont été publiés :

On doit à X + N  
 On peut néanmoins dégager + N  
 On distinguera + N  
 On pourrait rajouter + N  
 On n'a pas manqué de relever que + P  
 On trouve + N  
 On appellera + N  
 On peut distinguer + N  
 On comprend mieux + P

Il n'est pas rare de constater l'implication directe de l'énonciateur/l'auteur de l'article par la présence du pronom personnel « je », qui alterne avec des constructions impersonnelles, pour marquer ce qui distingue sa position par rapport aux autres confrères linguistes (exemples tirés de l'article d'André Petitjean (*Les typologies textuelles*, 1989, *Pratiques* XXXXX):

Je serai assez bref concernant + N  
 Je rappellerai que + P  
 Je distinguerai + N  
 Je réserverai le nom de N à N  
 Voici ce que j'écrivais à propos de +N  
 Je dirais que + P  
 Je me limiterai de + N  
 Je proposerai de + inf  
 Je reproduis ici + N  
 Je me contenterai de + inf  
 Je renvoie à + N

#### 2.4. *Type de texte*

On dirait que la différence la plus notable entre le discours universitaire et le discours académique réside dans l'organisation du discours. Plus précisément dans la succession des énoncés destinés à présenter les données retenues pour être énoncés. Ces énoncés s'organisent dans des séquences prototypiques (J.M.-Adam, 1992), qui sont, généralement parlant, des séquences prototypiques explicatives, dans le cas du discours universitaire, et des séquences prototypiques argumentatives, dans la majorité des cas étudiés des discours académiques. Dans son discours présenté devant un public étudiant, l'universitaire s'appuie quand même sur un texte préparé d'avance.

Pour illustrer la manière dont une séquence prototypique explicative se présente, nous nous appuyerons sur le modèle de J. M. –Adam (1992) :

Une séquence prototypique explicative est constituée, selon J.-M. Adam, des éléments suivants :

P. expl.0

P. expl.1

P.expl. 2 (justification) avec une séquence narrative enchâssée contenant plusieurs propositions



P. expl. 3

Dans un cours qui traite de la langue écrite et de la langue parlée intitulé « Du français écrit au français parlé » publié en 2013 (Travaux neuchâtelois de linguistique) et dédié aux étudiants, on trouve une telle séquence :

« La notion de phrase n'a de réalité qu'à l'écrit. On ne peut pas, pour l'enseigner, s'appuyer sur une connaissance naturelle de celui qui ne sait pas écrire. [...] L'unité syntaxique de base n'est pas la phrase. On comprend par phrase, nous semble-t-il, deux choses, sur deux plans différents :

1) Une unité intonative sensible dans le discours, qui forme un tout. Exemple : les constructions binaires comme *une chose pareille jamais*. Ces unités n'ont pas de structure syntaxique au sens où l'on l'entend : pas de catégorie particulière, ni de fonction. Une analyse en thème/prédicat en rend compte partiellement mais pas pour une unité intonative comme une énumération : *lundi mardi mercredi* ni pour *Quel dommage*.

2) Une unité syntaxique, par exemple verbe avec sujet et complément mais aussi plus complexe comme *En ce cas, nous l'acceptons*.

A l'oral, nous trouvons ces relations diverses, entre constructions syntaxiques et intonatives. [...] On sait que d'excellents conteurs produisent des énoncés complexes, savants et seraient incapables de les écrire, de les tenir en mémoire pour l'écriture, de les ponctuer. Il paraît donc impossible de mettre en équivalence l'expérience acquise dans le langage parlé et la convention écrite de la phrase. L'unité phrase n'est pas techniquement pure. »

Dans cette séquence, il y a une

1. P. expl. 0 composée des phrases : « La notion de phrase n'a de réalité qu'à l'écrit. On ne peut pas, pour l'enseigner, s'appuyer sur une connaissance naturelle de celui qui ne sait pas écrire. [...] L'unité syntaxique de base n'est pas la phrase. »

2. Une P. expl. 1 « On comprend par phrase, nous semble-t-il, deux choses, sur deux plans différents :

- Une unité intonative sensible dans le discours, qui forme un tout. Exemple : les constructions binaires comme *une chose pareille jamais*. Ces unités n'ont pas de structure syntaxique au sens où l'on l'entend : pas de catégorie particulière, ni de fonction. Une analyse en thème/prédicat en rend compte partiellement mais pas pour une unité intonative comme une énumération : *lundi mardi mercredi* ni pour *Quel dommage*.

- Une unité syntaxique, par exemple verbe avec sujet et complément mais aussi plus complexe comme *En ce cas, nous l'acceptons*. »

3. Une P. expl. 3 « A l'oral, nous trouvons ces relations diverses, entre constructions syntaxiques et intonatives. [...] On sait que d'excellents conteurs produisent des énoncés complexes, savants et seraient incapables de les écrire, de les tenir en mémoire pour l'écriture, de les ponctuer. Il paraît donc impossible de mettre en équivalence l'expérience acquise dans le langage parlé et la convention écrite de la phrase. L'unité phrase n'est pas techniquement pure. »

On se rend compte que pour expliquer cela à un étudiant, l'universitaire a besoin de ne pas omettre aucune des propositions explicatives constitutives de la séquence explicative.

Le discours académique se distingue du discours universitaire, étant argumentatif dans la plupart des cas. J.-M. Adam a présenté une succession des «propositions argument « (J.-M. A. 1992 :103-126).

Une séquence argumentative commence d'habitude par l'énonciation d'une thèse antérieure – (Proposition argument 0) elle continue par la présentation d'une thèse nouvelle ou prémisses (Proposition argument 1), qui sera vérifiée grâce à des arguments. De cette manière on veut argumenter une thèse nouvelle qui va à l'encontre d'une ancienne thèse, donc l'organisateur textuel qui relie la thèse antérieure à la nouvelle thèse proposée sera « mais ».

Le schéma argumentatif peut être conduit d'une autre manière : on expose la nouvelle thèse et on la justifie : cela est ainsi parce que+ Proposition argument.

On remarque le changement de l'organisateur textuel dans le cas de l'orientation de l'argumentation. D'ailleurs, les organisateurs textuels ont une très grande importance dans l'économie d'un discours académique, d'autant plus quand l'académicien défend un point de vue contre un autre ou quand il veut exposer un point de vue différent ou une théorie nouvelle.

Nous présenterons ici une liste non exhaustive des organisateurs textuels les plus employés dans les textes académiques :

À part + N

De même

Pour ce qui est de +N

En premier/deuxième/troisième lieu

Étant donné + N  
 Vu + N  
 Dans le cas où  
 D'une part...d'autre part  
 Compte tenu de  
 Par ailleurs  
 Quant à  
 D'ailleurs  
 Par contre  
 En ce qui concerne.

### 3. Conclusion

Les deux aspects de l'activité universitaires exigent un travail de nature différente: pour le premier il faut faire un tri entre des connaissances déjà existantes pour les communiquer aux étudiants. Le travail de l'universitaire avec les étudiants a une valeur informative et formative. En transmettant des connaissances aux étudiants, l'universitaire peut ouvrir des voies vers la recherche personnelle ou stimuler l'intérêt de l'étudiant pour la recherche. Le travail de l'académicien suppose la recherche scientifique dans le but de découvrir de nouvelles théories ou concepts et de les communiquer à un public avisé, ce qui contribue à l'avancée des connaissances dans le domaine des sciences du langage.

#### *Références et bibliographie*

- Adam, J.-M.** 1992. *Les textes. Types et prototypes*, Paris: Nathan.
- Cristea, T.** 2001. *Structures signifiantes et relations sémantiques en français contemporain*, Bucuresti : Editura Fundatiei România de Mâine.
- Fillmore, Ch. J.** 1968. *The Case for Case* dans *E. Bach and R. T. Harms (eds) Universals in Linguistic Theory*. London : Holt, Rinerart and Winston.
- Heyer, R.** 2000. *La morale du savoir*, Le Portique (en ligne) 6/2000, mis en ligne le 24 mars 2005, consulté le 25 mars 2021 ; URL : [http://journals.openedition.org/le\\_portique/434](http://journals.openedition.org/le_portique/434) ; DOI/ <https://doi.org/10.4000/leportique.434>.
- Maingueneau, D.** 1984. *Genèse du discours*, Bruxelles, Liège : Mardaga.
- Pecman, M.** 2005. *Les apports possibles de la phraséologie à la didactique des langues étrangères. Apprentissage des Langues et Systèmes d'Information et de Communication*, 2005,08 (1), pp. 109-122.
- Petitjean, A.** *Les typologies textuelles*. 1989, dans *Pratiques*, nr. 62. <https://www.persee.fr>.
- Potty, M.** 2000. *Et Dieu créa la fac ? Le sacré, le rituel et le temporel dans leurs rapports avec le discours universitaire*. Le Portique (en ligne) 6/2000, mis en ligne le 24 mars 2005, consulté le 25 mars 2021 ; URL : [http://journals.openedition.org/le\\_portique/434](http://journals.openedition.org/le_portique/434) ; DOI/ <https://doi.org/10.4000/leportique.446>.
- Reboul, A. et Moeschler J.** 1998. *Pragmatique du discours*. Paris : Armand Colin.
- Tutin, A. , Grossmann, F.** (sous la direction). 2013. *L'écrit scientifique : du lexique au discours*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Tuțescu, M.** 1979. *Précis de sémantique française*, Bucuresti: Editura didactica si pedagogica.
- Sachot, M.** 2000. *Un discours éclaté. Entre logique disciplinaire et logique curriculaire*, Le Portique (en ligne) 6/2000, mis en ligne le 24 mars 2005, consulté le 25 mars 2021 ; URL : [http://journals.openedition.org/le\\_portique/434](http://journals.openedition.org/le_portique/434) ; DOI/ <https://doi.org/10.4000/leportique.432>.  
 Travaux neuchâtelois de linguistique. [https://www.unine.ch/files/live/sites/tranel/files/Tranel/58/19-75\\_Manuscripts.pdf](https://www.unine.ch/files/live/sites/tranel/files/Tranel/58/19-75_Manuscripts.pdf)).

#### *The author*

**Liliana Alic** is a university professor at Transilvania University of Brasov, Romania. She has a PhD in Philology from the University of Bucharest, Romania and is a certified scientific researcher. She teaches courses in French Syntax, French Semantics, Frozen Sequences in the Current Language, Neologisms in Language and



a course in Theories and Methods in Philological Research. She is the author of many articles in the field of language sciences and a number of books, including *Actancial Categories and Analysis of Literary Text* (2005), *Semantics* (2006), *Linguistic Analysis and Translation* (2015), *Studies in Phraseology* (2015) and *Frozen Sequences in Context. From Theory to Practice* (2019).